

l) Présentation du FIRCA

Le **Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles**, en abrégé « FIRCA », personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, est chargée du financement pérenne des programmes de recherche agronomique et forestière, de conseil agricole et d'appui aux organisations professionnelles agricoles.

1-1 Ses objectifs

- ✚ Contribuer à l'accroissement des productions, l'amélioration de la productivité des exploitations et l'augmentation des revenus des producteurs
- ✚ Assurer la professionnalisation des exploitants agricoles et de leurs OPA
- ✚ Construire la solidarité entre les secteurs de production.

1-2 Son ambition

Le FIRCA ambitionne d'être pour l'ensemble des filières agricoles, un outil précieux pour la conception et la mise en œuvre des réponses aux enjeux futurs de l'agriculture ivoirienne.

Le FIRCA se veut l'instrument spécialisé des opérateurs de toutes les filières agricoles. Ses actions devront aboutir par sa contribution à terme, à :

- ✚ la redynamisation de l'appareil de recherche agronomique au service des opérateurs (producteurs, transformateurs, exportateurs etc.) en Côte d'Ivoire
- ✚ l'adaptation, la diffusion et l'implantation de ces technologies dans les zones de production et sur les exploitations
- ✚ la professionnalisation des métiers d'agriculteur
- ✚ l'élaboration pour chaque groupement professionnel du secteur agricole (coopératives, associations de producteurs) d'un véritable projet d'entreprise
- ✚ le maintien du label Côte d'Ivoire
- ✚ la transformation des produits non exportés en divers produits

1-3 Ses défis

- ✚ assurer une meilleure gestion de la fertilité des sols pour une agriculture plus durable
- ✚ adapter les programmes au déficit hydrique croissant
- ✚ promouvoir et/ou intensifier les programmes sur les approches biologiques de la protection des plantes
- ✚ promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement
- ✚ promouvoir une synergie d'actions et d'intérêt entre production agricole et préservation des ressources naturelles (agroforesterie notamment)
- ✚ promouvoir des programmes relatifs à la qualité et à la plus value des produits
- ✚ prendre en compte les aspects socio-économiques dans l'adoption des innovations proposées

- ✚ intégrer les données relatives à l'environnement de la production (foncier rural, SIDA, crédit agricole, place et rôle des femmes et des jeunes, etc.) dans l'approche des préoccupations relatives à "la filière du progrès".

1-4 Son mode d'intervention

- ✚ planification participative avec tous les acteurs des actions à mener
- ✚ recours systématique à des prestataires de services de qualité, préalablement agréés pour la mise en œuvre des projets
- ✚ suivi-évaluation participatif des projets et programmes avec les consultants et experts
- ✚ étude d'impact des actions conduites.

1- 5 Ses principes d'action

Le FIRCA repose sur cinq principes d'action :

- ✚ Le principe de la co-responsabilité, c'est-à-dire la responsabilité partagée entre l'Etat et la profession agricole pour la conduite, dans la concertation, de la politique de développement agricole
- ✚ le principe de la cogestion qui permet d'associer l'Etat et la profession dans la mise en œuvre de la politique de développement agricole
- ✚ le principe du cofinancement qui implique conjointement l'Etat et profession agricole dans le financement du développement agricole
- ✚ le principe de la solidarité qui met en jeu la solidarité entre les filières de production, sans laquelle certaines d'entre elles ne pourraient pas financer la recherche et le conseil agricole dont elles ont besoin pour assurer un développement durable
- ✚ le principe du paiement après services rendus, qui stipule que le paiement des services effectivement rendus ne soit effectué qu'après évaluation et satisfaction des bénéficiaires.

1-5 Ses sources de financement

- ✚ cotisations professionnelles des filières
- ✚ subventions de l'Etat
- ✚ contributions des partenaires au développement, à travers des crédits ou des dons.